Informations de base

2021/0336(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	En attente de décision finale
Accord de coopération scientifique et technologique CE /Brésil: renouvellement de l'accord **Subject** 3.50.20 Coopération et accords scientifiques et technologiques **Zone géographique** Brésil	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ITRE Industrie, recherche et énergie	BUŞOI Cristian-Silviu (EPP)	17/05/2022
		Rapporteur(e) fictif/fictive NIINISTÖ Ville (Greens /EFA) ROOS Robert (ECR)	
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Recherche et innovation	GABRIEL Mariya	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/10/2021	Document préparatoire	COM(2021)0653	
20/12/2021	Publication de la proposition législative	14207/2021	Résumé
17/01/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/06/2022	Vote en commission		
15/06/2022	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0176/2022	
23/06/2022	Décision du Parlement	T9-0260/2022	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0336(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 186-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	En attente de décision finale
Dossier de la commission	ITRE/9/07539

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE732.594	19/05/2022	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0176/2022	15/06/2022	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0260/2022	23/06/2022	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	14207/2021	20/12/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2021)0653	27/10/2021	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord de coopération scientifique et technologique CE /Brésil: renouvellement de l'accord

2021/0336(NLE) - 20/12/2021 - Document de base législatif

OBJECTIF : renouveler l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et la République fédérative du Brésil.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : par la décision 2005/781/CE, le Conseil a approuvé la conclusion de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et la République fédérative du Brésil. L'accord, entré en vigueur le 7 août 2007, était initialement valable pendant une période de cinq ans et pouvait être renouvelé d'un commun accord entre les parties après évaluation au cours de l'avant-dernière année de chaque nouvelle période de renouvellement.

Par les décisions 2012/646/UE et (UE) 2018/343, le Conseil a approuvé le renouvellement de l'accord pour une période supplémentaire de cinq ans à chaque fois. L'échange de lettres entre les parties, datées du 11 mai 2021 et du 24 mai 2021, a confirmé leur intérêt à renouveler l'accord pour une période supplémentaire de cinq ans.

Depuis le dernier renouvellement de l'accord, le Brésil a continué à progresser dans le développement de la science, de la technologie et de l'innovation (STI). Le pays peut être considéré comme une «puissance scientifique» sur le continent latino-américain. Il est toujours le principal partenaire de l'UE dans le domaine des STI dans la région, et la coopération en matière de recherche et d'innovation (R&I) reste un élément important et positif des relations globales de l'UE avec ce pays.

Les principaux instruments de coopération sont les programmes-cadres de l'Union pour la recherche et l'innovation. Durant la période couverte par «Horizon 2020» (2014-2020), la coopération entre l'UE et la communauté des chercheurs brésiliens a conduit, entre autres résultats, à:

- développer la recherche et l'innovation marine transatlantique au sein de l'Alliance transatlantique de recherche océanique, sur la base de la déclaration de Belém avec l'UE et l'Afrique du Sud;

- une importante collaboration en matière de recherche dans le domaine de la santé, pour relever des défis mondiaux tels que la lutte contre le virus Zika;

- une collaboration fructueuse dans la lutte contre la COVID-19, avec des entités brésiliennes participant à deux projets dans le cadre des «appels d'urgence» lancés par la Commission européenne, ainsi que dans le cadre d'initiatives multilatérales, en particulier la collaboration mondiale en matière de recherche pour la préparation aux maladies infectieuses (GloPID-R);

- une participation positive des entités brésiliennes aux projets d'infrastructures de recherche (IR), laquelle a contribué à la cartographie des IR dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes;

- une intensification de la coopération dans les domaines liés à la durabilité à l'appui du pacte vert, par exemple dans le domaine de la gestion de l'eau douce et de la biodiversité, ainsi que la possibilité de nouvelles actions dans le cadre d'une approche de l'«équipe Europe», sur des sujets liés au climat tels que la dégradation des forêts, la déforestation et l'agriculture durable;

- une coopération en matière d'aviation durable, plus verte et plus sûre, dans le domaine des villes intelligentes et durables, ainsi que sur des thèmes essentiels du numérique, notamment la 5G, l'internet des objets et l'informatique en nuage dans le cadre d'«Horizon 2020»;

- une coopération bilatérale dans plusieurs domaines, à savoir la prévention des catastrophes et la gestion des crises, la surveillance des incendies de forêt et de la dégradation des forêts au moyen de la télédétection, le changement climatique et les matières premières critiques.

CONTENU : le projet de décision du Conseil concerne l'approbation, au nom de l'Union, du **renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le Brésil** pour une période supplémentaire de cinq ans.

La présente décision devrait permettre aux deux parties de renforcer la coopération et de mettre en place un partenariat plus stratégique en augmentant l'ampleur et la portée de la coopération existante, en relevant conjointement des défis sociétaux essentiels et en promouvant l'accès réciproque aux programmes et au financement. Elle permettra également d'accroître la coopération régionale, si besoin est.

Accord de coopération scientifique et technologique CE /Brésil: renouvellement de l'accord

2021/0336(NLE) - 23/06/2022 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 519 voix pour, 5 contre et 74 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil concernant le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et la République fédérative du Brésil.

Le Parlement a donné son accord au renouvellement de l'accord.

Le Brésil est un acteur clé dans tout scénario futur de changement climatique mondial et de durabilité. Le pays est un partenaire précieux dans la recherche sur la biodiversité et dans toute approche basée sur les écosystèmes pour relever les défis environnementaux. Il est dans l'intérêt de l'UE de renouveler l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le Brésil pour une nouvelle période de cinq ans.

Cet accord devrait permettre aux deux parties de renforcer la coopération et de développer un partenariat plus stratégique en augmentant l'ampleur et la portée de la coopération existante, en abordant les principaux défis sociétaux communs et en favorisant l'accès réciproque aux programmes et aux financements. Il permettra également d'accroître la coopération régionale, le cas échéant.